



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU CANTAL

Bulletin d'information

Edition Spéciale du 13 novembre 2012

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

ARRETE RECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2012 MODIFIANT L'ARRETE RECTORAL DU 21 SEPTEMBRE 2012 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC ET PRIVE

Le document est consultable sur le site internet de la préfecture
http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/recueil_des_actes_administratifs
ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal
(Secrétariat Général – Bureau B.B.L.C.)
Cours Monthyon – 15000 AURILLAC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS Edition Spéciale novembre 2012

Consultable sur le site internet http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/recueil_des_actes_administratifs

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

ARRETE RECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2012 MODIFIANT L'ARRETE RECTORAL DU 21 SEPTEMBRE 2012 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC ET PRIVE

VU le décret 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le Code de l'Education

VU le décret 65-845 du 4 octobre 1985 relatif au paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations et de leurs accessoires servis à des fonctionnaires et des agents des services civils de l'Etat ;

VU le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Education Nationale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de Monsieur Antoine CHALEIX en qualité de Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier ;

VU le décret du 02 novembre 2012 portant nomination de Madame Maryline REMER en qualité de Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal;

VU le décret du 03 août 2010 portant nomination de Madame Françoise PETREAU en qualité d'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire ;

VU le décret du 04 septembre 2009 portant nomination de Monsieur Luc LAUNAY en qualité d'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme ;

VU le décret du 1^{er} mars 2012 portant nomination de Madame Marie-Danièle CAMPION en qualité de Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté du 04 mai 2012 portant nomination, détachement et classement de Madame Marylène BLONDEAU dans l'emploi d'administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier, pour une première période de cinq ans, du 21 mai 2012 au 20 mai 2017 ;

VU le certificat administratif signé, le 23 octobre 2012, par le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche établissant que Monsieur Frédéric DIDIER, personnel de direction 1^{ère} classe, est nommé et détaché dans l'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal, pour une première période de cinq ans, du 8 octobre 2012 au 7 octobre 2017 ;

VU l'arrêté en date du 04 mai 2012 portant renouvellement de détachement de Monsieur Michel CARRANTE dans l'emploi d'administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire pour une deuxième et dernière période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017 inclus ;

VU l'arrêté en date du 30 septembre 2010 portant renouvellement du détachement de Madame Maryse CADENA dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de l'Inspection académique du Puy-De-Dôme pour une dernière période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012/SGAR/178 du 26 octobre 2012 du Préfet de la Région Auvergne portant délégation de signature aux titres des articles 5,6 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique à Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie, pour l'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que celles imputées aux titres 3 et 5 du BOP central du programme 723 « dépenses immobilières de l'Etat »

VU l'arrêté rectoral du 06 mars 2012 portant création de services interdépartementaux au sein de l'académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté rectoral du 21 septembre 2012 portant subdélégation de signature en matière de traitements, salaires et accessoires servis aux personnels du 1^{er} degré public et privé ;

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 septembre susvisé est modifié pour le département du Cantal :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Maryline REMER , à l'effet de signer les documents de liaison relatifs aux opérations de traitements, salaires et accessoires

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté du 21 septembre susvisé est modifié pour le département du Cantal :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline REMER la même subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Frédéric DIDIER**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cantal.

Le reste de l'article concernant le département du Cantal reste inchangé.

ARTICLE 3 :

Compte tenu des modifications apportée aux articles 1^{er} et 2, la nouvelle rédaction de l'arrêté est la suivante :

Article 1^{er}:

Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, à l'effet de signer les documents de liaison relatifs aux opérations de traitements, salaires et accessoires :

- *pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :*
- *Monsieur **Antoine CHALEIX**, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'**Allier***
- *pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :*

*Madame **Maryline REMER**, Directrice académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux du Cantal*

- *pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'**Allier**, du **Cantal**, de la **Haute-Loire** et du **Puy-De-Dôme** :*

*Madame **Françoise PETREAULT**, Directrice académique des services de l'Education nationale, Directrice des services départementaux de la **Haute-Loire***

- *pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :*

*Monsieur **Luc LAUNAY**, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux du **Puy-De-Dôme***

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus mentionnées, la même subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées :

- *Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :*

Madame **Marylène BLONDEAU**, Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Allier

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marylène BLONDEAU :

Madame **Isabelle FRANÇOISE**, Chef de la Division des personnels

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Monsieur **Frédéric DIDIER**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cantal ;

Dans leur domaine de compétence :

Monsieur **Sébastien MERLE**, Chef de la Division des personnels enseignants ;

Madame **Véronique ROQUES**, Adjointe au Chef de Division

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme :

Monsieur **Michel CARRANTE**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Loire ;

Dans leur domaine de compétence :

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement public :

Madame **Marie-Christine SOUBRILLARD**

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement privé sous contrat des 4 départements précités :

Monsieur **Michel GRANGE**, Chef de la Division du service académique de l'enseignement privé (SAEP)

Madame **Katie CAO VAN TUAT**, Adjointe au Chef de la SAEP.

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :

Madame **Maryse CADENA**, Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Dans leur domaine de compétence :

Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public:

Madame **Anne GAUTHIER**, chef de la Division Départementale des Ressources humaines

Madame **Gaëlle BARDIN**

Madame **Nadine BATTUT**

Madame **Evelyne BLOTTIERE**

Madame **Marie BOUCHUT**

Madame **Caroline BOUSSUGE**

Monsieur **Denis RAMOND**

Madame **Nadine PARMENTIER**

Madame **Christine POMMIER**

Madame **Jocelyne ROUAIRE**

Madame **Martine SONNIER**

Madame **Martine SOUCHON**

Pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel

Madame **Christiane CHOPIN**, chef de la Division de l'Ecole et de l'Etablissement pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel

Madame **Catherine CHARBONNEL**
Madame **Martine MARTIN**

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 05 novembre 2012
Le Recteur de l'académie,
Marie-Danièle CAMPION

Le texte intégral de ce recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal est consultable sur le site internet de la préfecture :
[http://www.cantal.gouv.fr/Salle de presse/publications/
recueil des actes administratifs](http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/recueil_des_actes_administratifs)
ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal
(Secrétariat Général – Bureau B.B.L.C.)
Cours Monthyon – 15000 AURILLAC